



NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Informations

Il a été porté à ma connaissance la démission d'un administrateur du Centre communal d'action sociale représentant les associations de personnes en situation de handicap.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'action sociale et des familles, je procéderai à la nomination :

- **d'un nouveau représentant des associations de personnes en situation de handicap au sein du conseil d'administration du CCAS.**

Lesdites associations peuvent me proposer des personnes susceptibles de le représenter.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner une personne :

- dûment mandatée par l'association pour la représenter ;
- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- qui n'est pas fournisseur de biens ou de services au CCAS et n'entretient aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- qui n'est pas membre du Conseil municipal.

Le courrier de candidature fournira les informations suivantes :

- coordonnées de l'association ;
- coordonnée de la personne présentée ;
- périmètre géographique d'action ;
- actions proposées par l'association ;
- typologie de population touchée.

Un formulaire de candidature peut être téléchargé sur le site www.saintgermainenlaye.fr ou être retiré au CCAS, 86 rue Léon-Désoyer à Saint-Germain-en-Laye.

Délai impératif

Les candidatures devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard le 11 décembre 2023, sous pli recommandé avec avis de réception ou cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire - Hôtel de ville BP 10 101 – 78101 Saint-Germain-en-Laye Cedex.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 21 novembre 2023



**NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Information à destination des associations candidates

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la nomination :

- **d'un représentant des associations de personnes en situation de handicap**

au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye.

À votre courrier de candidature (attendu pour le 31 décembre 2023) pourra être joint le formulaire ci-dessous :

NOM ET COORDONNÉE DE L'ASSOCIATION :

NOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

NOM ET COORDONNÉE DU REPRÉSENTANT :

NOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

PERIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE D'ACTION DE L'ASSOCIATION :

.....
.....
.....

TYPES D'ACTIONS PROPOSÉES PAR L'ASSOCIATION :

.....
.....
.....

TYPOLOGIE DE POPULATION TOUCHÉE :

.....
.....
.....